ASSOCIATION D'ASSISTANTS MATERNELS DE COCON À PAPILLON

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023/2024

1. ADHÉSION

L'assistant maternel qui souhaite adhérer à l'association doit :

- Faire acte volontaire de candidature
- En faire la demande par écrit en remplissant le formulaire d'adhésion
- Fournir une photocopie de son agrément en cours
- Payer sa cotisation annuelle (Septembre à Septembre) soit
  - 32€ pour les assistants maternels de la C.C.F.U.
  - 37€ pour les assistants maternels hors C.C.F.U.

L'adhésion à l'association vaut acceptation du règlement intérieur

Les familles sont invitées à soutenir les actions de l'association à hauteur de 22 € minimum par enfant. Le bulletin d'adhésion est communiqué chaque année après l'assemblée générale.
L'enfant de moins de 3 ans de l'assistant maternel est considéré comme un enfant accueilli.

2. ACTIVITÉS & PARTICIPATION

Un planning des activités est établi chaque trimestre. Il est disponible sur le site de l'association (http://assistantes-maternelles-de-cocon-a-papillon.e-monsite.com) et envoyé par mail en début d'année à toutes les adhérentes.

En adhérant, chaque assistante maternelle s'engage à organiser au moins un atelier par an adapté aux enfants, soit à l'aide du matériel de l'association disponible dans le placard, soit en demandant aux adhérentes d'apporter un élément.

Les rencontres doivent rester un moment d'échange et de partage convivial dans l'intérêt des enfants.

Chaque adhérente s'engage également à prendre part aux manifestations de l'association dans l'année :

Foire de la Bathie (fin octobre)
Vide ta chambre (février/mars)
Tombola de Pâques

3. RANGEMENT DES SALLES

Toutes les adhérentes sont invitées à participer à l'installation de la salle et au rangement avant de repartir. Les enfants seront mis en chaussons/chaussettes.

L'ensemble du matériel mis à disposition des enfants est nettoyé fin juin.

4. ANNIVERSAIRES

Les enfants pourront fêter leur anniversaire le dernier jeudi de chaque mois. Les assistantes maternelles doivent donner le prénom et le mois de naissance des enfants à Joëlle pour la mise à jour du tableau.

Le gâteau de l'enfant concerné est apporté par l'assistante maternelle (chacune voit avec le

parent employeur).

Seule de l'eau sera donnée aux enfants et l'association fournira les gobelets et serviettes en papier.

5. RESPECT DU GROUPE ET DE L'ENFANT

Pendant le temps de rencontre, le bien-être et la sécurité de l'enfant restent notre priorité.
Tout acte de malveillance auprès d'un enfant pendant le temps collectif donne droit aux membres du bureau, après avertissement et décision par vote, d''annuler l'adhésion de l'assistante maternelle concernée. Le montant de la cotisation ne sera en aucun cas remboursé.

Vu le nombre d'enfants présents pendant les temps collectifs, il est demandé aux assistantes maternelles de veiller à ne pas laisser trop pleurer les petits, pour que tout le monde puisse passer ces quelques moments le plus agréablement possible.

6. TÉLÉPHONES PORTABLES

Les rencontres de l'association sont un temps de travail consacré aux enfants ; l'utilisation de textos ou téléphone portable ne sera faite qu'en cas d'absolue nécessité ou urgence.

7. BLOGS PERSONNELS/PHOTOS

Les assistantes maternelles utilisant des sites ou blogs personnels doivent flouter les visages des enfants de l'association sur les photos qu'elles utilisent.

Les rencontres avec les enfants sont régulièrement photographiées, sur le site de l'association et la page Facebook les visages sont floutés.

8. SANTÉ DE L'ENFANT

Pour les enfants nés depuis le 1er janvier 2018, **sont obligatoires** les vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, ceux contre la coqueluche, le virus de l'hépatite B, l'Haemophilus influenzae de type B, le pneumocoque, le méningocoque de type C et les virus de la rougeole, des oreillons et de la rubéole (ROR). Cette obligation vaccinale est valable pour l'entrée en structure d'accueil collectif. Il revient aux assistantes maternelles de vérifier que les enfants accueillis sont bien à jour de leurs vaccins en demandant aux parents les photocopies du carnet de santé.

Il est demandé de ne pas venir aux temps collectifs avec des enfants malades (fièvre, toux…).

9. SITE DE L'ASSOCIATION

Il est composé de plusieurs rubriques dont les places disponibles. Chaque adhérente informe Joëlle de ses disponibilités pour leur mise à jour.

Toute l'équipe de l'association, souhaite vous accueillir au sein d'une ambiance la plus conviviale possible. Toujours avec joie et bonne humeur.